



Résolution du conseil communal du 04 juillet 2017

Le Conseil,

- Approuve le règlement sur les milieux d'accueil établis sur le territoire communal
- Approuve l'organigramme et cadre du département "prévention, sécurité et cohésion sociale"
- Approuve la convention avec l'asbl TRANSIT
- Approuve la convention de partenariat dans le cadre du Plan bruxellois de Prévention et de Proximité 2016-2019 avec la Commune d'Uccle
- Désigne un agent constateur
- Approuve provisoirement le plan d'alignement général et le tableau provisoire d'expropriation
- Approuve la convention avec l'asbl AISF
- Prend connaissance des décisions du collège pour :
 - l'achat d'un conditionnement d'air mobile
 - la désignation d'huissier(s) de justice
 - la fourniture de matériaux métalliques
 - le mobilier urbain (en ce compris le cimetière) et équipement de voirie
 - la sécurisation des voiries
 - le placement de cadres en béton pour les pierres tombales collectives 30-50 Ans et admet la dépense
 - le projet de programme de base 2017-2020 de la « Politique de la ville par le développement des quartiers »
- Arrête les comptes annuels 2016
- Approuve les modifications budgétaires 4 et 5 du service ordinaire et extraordinaire du budget 2017
- Adhère à la centrale de marchés du CPAS de Forest pour la fourniture de repas pour les personnes pensionnées forestoises
- Approuve la convention de subventionnement avec l'asbl Palais des Sciences pour l'organisation du « Forest Sound Festival »
- délègue ses pouvoirs de choisir la procédure de passation des marchés publics et des contrats de concession et d'en fixer les conditions au Collège des Bourgmestre et Échevins pour les marchés relevant du budget ordinaire
- Approuve les modalités d'acquisition pour cause d'utilité publique le bâtiment situé avenue Wielemans Ceuppens, 1
- Approuve l'avis de marché rectificatif ayant pour objet la désignation d'une équipe pluridisciplinaire, agissant en qualité d'auteur de projet pour le réaménagement des espaces publics du cœur de Forest
- Octroie 4 pensions
- Désigne 1 changement d'affectation de directions d'école
- Augmente une avance de provision
- Remplace la secrétaire communale pendant ses congés